



Les voyages sont à nouveau permis !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances, et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER – RÉPUBLIQUE DOMINICAINE*

Les voyageurs se rendant en République dominicaine n'ont pas besoin de fournir obligatoirement à leur arrivée un test PCR négatif. Un test d'haleine rapide peut être effectué à l'arrivée en République Dominicaine.

Tous les voyageurs doivent en outre se soumettre à une vérification de leur température corporelle.

Vous devrez **remplir ce formulaire numérique**, <https://eticket.migracion.gob.do/> pour l'entrée et la sortie de République dominicaine. Ce formulaire remplace tous les formulaires papiers jusque-là requis pour le passage des personnes à l'immigration.

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Depuis le 1er août 2022, l'ensemble des restrictions sanitaires liées au Covid-19 pour le retour en France ont été suspendues. Il n'est plus nécessaire de présenter un certificat de vaccination ou un test, ni de remplir un formulaire « PLF ».

Passez de très belles vacances !

*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

¹ Toutes les informations concernant le schéma vaccinal complet sont disponible sur ce site : https://www.levoyaging.fr/article/coronavirus/#Definition_du_schema_vaccinal_complet

Date de la dernière mise à jour : 29/07/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.

